Education aux multimédias I

UE 08

Enseignant(s) responsable de l'UE : Jennifer DEMEULDRE

Année d'études	Bloc 1
Acronyme	EDU11EM1
Nombre de crédits ECTS	2 (facteur de pondération)
Volume horaire	30 h (Q1 30 / Q2 0)
Période de l'année	Quadrimestre 1
Niveau du cycle	1er cycle
Cadre européen de certification	Niveau 6
Caractère dans le programme	Cours obligatoire dans le programme
Langue(s) d'enseignement	Français
Coordonnées du service	Campus de Jodoigne, Chaussée de Tirlemont 79 A, 1370 Jodoigne
Mode d'évaluation	Unité évaluée en épreuve intégrée
UE prérequises	Néant
UE corequises	Néant

Liste des activités d'apprentissage

Activité d'apprentissage	Volume horaire	ECTS	Présence obligatoire
ED11EM1 Education aux multimédias 1	30	2	OUI

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **RE02.3** ARES. 2.3 Faire des choix, spécialement dans des situations problématiques, et prendre des positions responsables
- **RE03.1** ARES. 3.1 Faire preuve d'indépendance et d'initiative
- **RE04.6** ARES. 4.6 Développer et utiliser des outils méthodologiques spécifiques.

Autres connaissances ou compétences prérequises

Education aux multimédias 1

connaissance usuelle du français

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

Education aux multimédias 1

Objectifs

- Permettre à l'étudiant d'acquérir les aptitudes méthodologiques spécifiques à la mise en page d'un document long ainsi qu'à la réalisation informatique.
- Permettre à l'étudiant d'acquérir les aptitudes méthodologiques spécifiques à l'utilisation d'un programme de présentation assistée par ordinateur (Powerpoint).

Contenu

Recherche de documentation sur un sujet et analyse.

Présentation des informations dans un document long respectant la mise en page, et les normes de dactylographie et en utilisant de manière optimale un logiciel de traitement de textes.

Réalisation d'une série d'exercices de traitement de textes.

Réalisation d'une présentation Powerpoint d'un sujet.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

Education aux multimédias 1

L'étudiant apprendra la théorie à son rythme via le syllabus de cours (en classe inversée) et réalisera en classe des exercices en rapport avec la théorie. Les exercices seront à remettre chaque semaine. L'enseignant sera là en appui pour guider l'étudiant dans son apprentissage.

A coté des exercices, des travaux seront à rendre dans un délai imparti.

Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

Education aux multimédias 1

- d'assurer une communication écrite appropriée, claire et structurée, dans une langue correcte;
- d'utiliser de manière optimale le logiciel de traitement de textes;
- de réaliser un dossier sur un document long et d'en assurer sa mise en page;
- de référencer correctement ses sources;
- de réaliser une présentation powerpoint.

Description des supports de cours indispensables

Aucun support indispensable renseigné.

Description des références et des supports complémentaires

Description	Accès à la source	URL
Education aux multimédias 1 : Les syllabi de cours sont disponibles sur le campus numérique.	sur le campus numérique	—

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuve intégrée.

Janvier

Ensemble de l'UE

Évaluation continue	100 %	Type de questions : Le travail remis sera suivi d'une défense orale	Examen à livre : —
Travaux hors session	60 %	Type de questions : Le travail remis sera suivi d'une défense orale	Examen à livre : —
Travaux durant la session	40 %	Type de questions : Le travail remis sera suivi d'une défense orale	Examen à livre : —

La défense orale du travail se déroulera pendant la session d'examen en même temps que le cours d'APIE.

Cette activité est remédiable.

Si les travaux comportent plus de 10 fautes d'orthographe, ils auront la note de 0 (voir contrat didactique).
Le cours étant un cours pratique, il est un cours en évaluation continue dont la présence est obligatoire. A ce titre, il est soumis aux règles d'activités de présence obligatoire telles que prévue dans le RGEE des études (points 6.3.2).

Le contenu du syllabus est indispensable pour satisfaire aux critères de l'évaluation mais des éléments vus au cours non contenus dans le syllabus peuvent intervenir lors de l'évaluation.

Les parties travaux doivent être réussies à minimum 50% chacun sinon la note de l'UE sera la note la plus basse des travaux. Toutefois, la note de la partie réussie sera reportée pendant les autres sessions de l'année uniquement.

Janvier bis

Ensemble de l'UE

Travaux durant la session	100 %	Type de questions : —	Examen à livre : —

Les deux parties travaux doivent être réussies à minimum 50% chacun sinon la note de l'UE sera la note la plus basse des deux travaux. Toutefois, la note de la partie réussie sera reportée pendant les autres sessions de l'année uniquement.

Le contenu du syllabus est indispensable pour satisfaire aux critères de l'évaluation mais des éléments vus au cours non contenus dans le syllabus peuvent intervenir lors de l'évaluation.

Si les travaux comportent plus de 10 fautes d'orthographe, ils auront la note de 0 (voir contrat didactique).

Août

Ensemble de l'UE

Travaux durant la session	100 %	Type de questions : —	Examen à livre : —

Les deux parties travaux doivent être réussies à minimum 50% chacun sinon la note de l'UE sera la note la plus basse des deux travaux. Toutefois, la note de la partie réussie sera reportée pendant les autres sessions de l'année uniquement.

Le contenu du syllabus est indispensable pour satisfaire aux critères de l'évaluation mais des éléments vus au cours non contenus dans le syllabus peuvent intervenir lors de l'évaluation.

Si les travaux comportent plus de 10 fautes d'orthographe, ils auront la note de 0 (voir contrat didactique).